

Diplôme d'Université



Responsable Conformité Compliance Officer

INSCRIPTION

Du 1 juin au 30 juin 2016

SELECTION

Sur dossier

DÉBUT DE LA FORMATION

Janvier 2017

COÛT DE LA FORMATION

5200 euros + les droits

d'inscription à l'Université

LIEU(X) D'ENSEIGNEMENT

Université Panthéon-Assas (Paris II)

Centre de Formation Permanente

4, rue Blaise Desgoffe - 75006 Paris

RENSEIGNEMENTS

emilie.arrago-boruah@u-paris.fr

01 53 63 86 13

Accès : Le diplôme est destiné en premier lieu aux salariés des entreprises, juristes et non juristes. Les candidats doivent justifier d'un Master 1 ou d'une expérience professionnelle dans le domaine selon la procédure de validation des acquis de l'expérience, ainsi que d'une maîtrise professionnelle de l'anglais.

Objectif : La *compliance* peut être définie comme « l'ensemble des processus qui permettent d'assurer la conformité des comportements de l'entreprise, de ses dirigeants et de ses salariés aux normes juridiques et éthiques qui leur sont applicables ».

Son domaine d'application est vaste et varie en fonction du secteur d'activité de l'entreprise. Il concerne notamment : le respect des lois, règlements, normes et usages professionnels applicables au secteur d'activité ; la préservation de l'image et de la réputation de l'entreprise ; la prévention de la corruption, des délits financiers (abus de marché et évasion fiscale) et des délits environnementaux ; la prévention des conflits d'intérêts ; le respect des règles de concurrence ; le respect des bonnes pratiques en affaires (notes de frais, dons, cadeaux, etc.) ; la protection des données à caractère personnel ; la protection des droits de propriété intellectuelle de l'entreprise ; la responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise ; la responsabilité de l'entreprise à l'égard de ses partenaires (salaires et temps de travail équitable, refus du travail des enfants, sécurité des conditions de travail, liberté d'association, etc.).

Depuis quelques années, sous l'effet en particulier des accords de transaction pénale conclus entre le Département de la Justice américain et certaines entreprises françaises (Alcatel-Lucent, Alstom, BNP Paribas, Crédit Agricole, Total, Technip, etc.), on assiste à une prise de conscience par les directions générales des entreprises françaises de la nécessité d'implanter durablement et d'organiser professionnellement la fonction de *compliance officer*. Dans les entreprises, on dénombre déjà plusieurs centaines de personnes en charge de missions de *compliance*. Toutes ne sont pas juristes de formation. L'ampleur des questions soulevées, leur diversité et leur importance justifient la mise en place d'une formation *ad hoc*. Les entreprises ont d'ailleurs fait savoir dès à présent qu'un Master 2 professionnel serait une création opportune à terme et leur permettrait de mieux cibler leurs recrutements. Dans le même temps, ces entreprises ont manifesté le besoin de permettre à leurs salariés en charge de missions de *compliance* de suivre une formation de haut niveau offerte par une Université de référence.

Tel est l'objet du présent Diplôme d'Université. L'objectif de ce diplôme est de former les étudiants à la pratique de la *compliance* qui suppose à la fois :

- la connaissance de normes juridiques et éthiques, de droit dur et de droit souple, d'origine interne et internationale ;

- la maîtrise de techniques de gestion (cartographie des risques, mise en place et audit de procédures, contrôle interne, enquêtes internes, etc.), d'informatique (*data science*, protection des données à caractère personnel, etc.) et de communication (culture d'entreprise, gestion de crise, etc.).

Organisation des études :

Les cours se déroulent les vendredis et samedis.

Les enseignements représentent un volume annuel de 130 heures et sont dispensés en présentiel, en français et en anglais.

Programme**Module 1 : les fondamentaux de la *compliance* (autorités, sources et instruments) : 30 h**

- comprendre les notions de *compliance*, de qualité, d'éthique, de citoyenneté et de responsabilité de l'entreprise : 5 h
- comprendre le fonctionnement des autorités de régulation françaises (AMF, ACPR, ADLC, CNIL, H3C, Ministère public, etc.), européennes (Commission, EBA, ESMA, etc.) et étrangères (DoJ, OFAC, PRA, SFO, etc.) : 10 h
- maîtriser les sources publiques de la *compliance* : sources internes et internationales, droit dur (conventions internationales, lois, règlements, *rulebooks* des autorités de régulation, etc.) et droit souple (lignes directrices SCPC, recommandations, bonnes pratiques, *guidances*, *no action letters*, etc.), articulation du droit dur et du droit souple (*comply or explain*, *name and shame*, etc.) : 6 h
- maîtriser les sources privées de la *compliance* : codes d'éthique, codes de gouvernement d'entreprise, chartes internes : 4 h
- comprendre l'application extraterritoriale des législations étrangères (FATCA, FCPA, UKBA, règles de concurrence, loi de blocage, etc.) et des règles d'origine internationale (Banque mondiale, etc.) : 5 h

Module 2 : les techniques de la *compliance* (droit, gestion, informatique et communication) : 40 h

- prévenir le risque de non-conformité : prévention du risque de non-conformité en matière de corruption (lignes directrices SCPC : engagements des dirigeants, cartographie des risques, mise en place d'un programme d'éthique et de conformité, contrôle, sanctions), gestion du risque de non-conformité (tiers parties, etc.), mise en place des dispositifs liés aux programmes de conformité (procédures, alertes, etc.), contrôle et audit des programmes : 12 h
- prévenir les conflits d'intérêts dans l'entreprise (conseil d'administration, conseil de surveillance, comités du conseil, administrateurs indépendants, censeurs, etc.) : 3 h
- maîtriser les fondamentaux de la sécurité informatique en entreprise : 6 h
- gérer la réalisation du risque de non-conformité, des conflits d'intérêt et du risque informatique (coopération avec les autorités nationales et internationales de régulation, communications externe et interne, etc.) : 4 h
- conduire un audit ou une enquête interne (procédure, indépendance des enquêteurs, garantie des salariés, etc.) : 4 h
- accompagner une enquête externe (coopération amont avec les autorités de régulation, coopération aval avec les autorités de régulation, perquisitions, visites domiciliaires, garantie des droits, etc.) : 4 h
- négocier et exécuter un accord de transaction avec une autorité de régulation française ou étrangère (transactions administratives et pénales, nationales et internationales, plaider coupable, *deferred prosecution agreement*, *non-prosecution agreement*, *plea bargaining*, etc.) : 6 h
- mettre en œuvre la loi de blocage : 1 h

Module 3 : les principaux domaines d'application de la *compliance* : 30 h

- maîtriser les principes de la lutte contre la corruption (Convention OCDE, FCPA, UKBA, lignes directrices SCPC, etc.) et les programmes de sanctions économiques (Union européenne, OFAC, etc.) : 6 h
- maîtriser les principes de la lutte contre les pratiques anti-concurrentielles (ententes, abus de position dominante.) : 6 h
- maîtriser les principes de la lutte contre la fraude et la délinquance financière (abus de marché, blanchiment des capitaux, financement du terrorisme, etc.) et fiscale (évasion, paradis fiscaux, etc.) : 6 h
- maîtriser les principes de la responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise (fournisseurs, sous-traitants, dommages environnementaux, etc.) : 6 h
- maîtriser les principes de la protection des données à caractère personnel : 6 h

Module 4 : les aspects transversaux de la *compliance* : 30 h

- grands témoignages : 3 h
- étude de cas transversale (*serious game*) : 5 h
- comprendre la fonction de *compliance officer* : positionnement dans l'entreprise (liens avec le *top management*, la direction juridique, la direction des risques, le conseil d'administration ou de surveillance, etc.), rôle, garanties d'indépendance, rémunération, objectifs et responsabilités (délégations de pouvoirs, etc.) : 8 h
- garantir la protection des lanceurs d'alerte (*whistleblowing*, tri des alertes, etc.) : 3 h
- externaliser certaines fonctions de *compliance* (précautions, rédaction des accords d'externalisation, etc.) : 2 h
- rédiger une charte d'éthique et un programme de *compliance* : 4 h
- rédiger un rapport de *compliance* : 2 h
- favoriser la culture de la *compliance* dans l'entreprise (rôle du *top management*, formation, communication interne et externe, formation, pédagogie du *compliance officer* etc.) : 3 h

Responsables du diplôme :

Antoine Gaudemet, Professeur de droit, Université Panthéon Assas, Paris II

Emmanuel Breen, Avocat au barreau de Paris et Maître de conférences, Université Sorbonne, Paris IV

Emilie Arrago-Boruah, coordinatrice administrative au Centre de Formation Permanente